



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 30 JUIN 2020**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Benoist ISAMBERT, Jérôme LEBON, Aymeric DE ROUGÉ, Martine CABARET, Brigitte BLONDEAUX, Valérie PETIT et Michèle ROL (arrivée à 20 h 15).**

**Etait absent excusé : Monsieur Marcel BOURGEOIS (pouvoir à Monsieur Gérard GENET)**

---

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juin 2020 est approuvé.

---

Monsieur le Maire nomme Madame Jocelyne LERONDEAU, secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Approbation du compte de gestion 2019 (budget commune).
- Approbation du compte administratif 2019 (budget commune).
- Affectation du résultat 2019 (budget commune).
- Fixation du taux des contributions directes pour 2020.
- Remboursement de frais à la Commune par le Service des Eaux.
- Approbation du budget primitif 2020 (commune).
- Approbation du compte de gestion 2019 (budget eau).
- Approbation du compte administratif 2019 (budget eau).
- Affectation du résultat 2019 (budget eau).
- Approbation du budget primitif 2020 (eau).
- Questions diverses.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET COMMUNE)**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du budget de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Maintenon pour l'année 2019.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2019 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le Compte de Gestion 2019 du budget de la Commune.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET COMMUNE)**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget de la Commune établi pour l'année 2019.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier de Maintenenon.

Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

### **1°) Exercice 2019**

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	116 318,64	158 940,03	-42 621,39
Fonctionnement	212 800,48	144 299,31	68 501,17
Total	329 119,12	303 239,34	25 879,78

### **2°) Résultat de clôture 2019**

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (1068)	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	-78 726,94		-42 621,39	<b>-121 348,33</b>
Fonctionnement	228 949,26	103 081,94	68 501,17	<b>194 368,49</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du budget de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (BUDGET COMMUNE)**

Vu le résultat de clôture 2019 de la Commune

Investissement : - 121 348,33 €

Fonctionnement : + 194 368,49 €

Considérant les restes à réaliser : 95 945,00 € de recettes d'investissement.

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2019 du budget de la Commune comme suit :

(D.I.) article 001 : solde d'exécution d'investissement  
reporté : **121 348,33 €**

(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement  
capitalisé : **25 403,33 €**

(R.F.) article 002 : excédent antérieur reporté Commune : **168 965,16 €**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat 2019 du budget de la Commune tel que proposé.

### **FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2020**

Monsieur le Maire expose que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 10,58 %.

Le produit prévisionnel de la taxe d'habitation pour 2020 s'élève à 38 575 € (base d'imposition prévisionnelle 2020 : 364 600 € x 10,58 %).

Monsieur le Maire indique que lors de la Commission des Finances, les membres présents ont émis le souhait de ne pas augmenter les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) pour 2020 et soumet cette proposition au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient cette proposition. Des taux identiques à 2019 seront donc appliqués.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** le taux des Contributions directes pour 2020 comme suit :

Nature des taxes locales	Bases 2020	Taux pour 2020	Produit attendu en 2020
Taxe foncière (bâti)	222 900	15,95 %	35 553
Taxe foncière (non bâti)	91 800	28,11 %	25 805
<b>TOTAL</b>			<b>61 358</b>

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE PAR LE SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Que le Service des Eaux reversera, pour l'année 2020, au budget de la Commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU, une somme de HUIT MILLE EUROS (8 000,00 €) pour les frais administratifs et techniques du Service ; les agents étant payés sur le budget communal.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 (COMMUNE)**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020 de la Commune incluant l'affectation du résultat 2019, le compte de gestion et le compte administratif 2019 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 345 956,16 € en section de fonctionnement et à la somme de 209 262,85 € en section d'investissement.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET EAU)

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du budget Eau établi par Monsieur le Trésorier de Maintenon pour l'année 2019.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2019 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le Compte de Gestion 2019 du budget Eau.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET EAU)

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget Eau établi pour l'année 2019.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier de Maintenon.

Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

### 1°) Exercice 2019

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	4 413,15	1 068,00	3 345,15
Fonctionnement	0,00	14 225,15	-14 225,15
Total	4 413,15	15 293,15	-10 880,00

### 2°) Résultat de clôture 2019

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (1068)	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	19 135,52		3 345,15	<b>22 480,67</b>
Fonctionnement	70 942,14	0,00	-14 225,15	<b>56 716,99</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du budget Eau dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (BUDGET EAU)

Vu le résultat de clôture 2019 du Service de l'Eau

Investissement : + 22 480,67 €

Fonctionnement : + 56 716,99 €

Considérant l'absence de restes à réaliser.

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2019 du budget Eau comme suit :

(R.I.)	article 001 : solde d'exécution d'investissement reporté :	22 480,67 €
(R.I.)	article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00 €
(R.F.)	article 002 : excédent antérieur reporté :	56 716 ,99 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat 2019 du budget Eau tel que proposé.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 (EAU)**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020 du Service Eau incluant l'affectation du résultat 2019, le compte de gestion et le compte administratif 2019 ayant été votés.

Etendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif 2020 du Service Eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 56 716,99 € en section de fonctionnement et à la somme de 27 001,67 € en section d'investissement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Etat de catastrophe naturelle : L'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu pour la Commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU, suite à la sécheresse 2019.

La Commune va contester le refus de cette reconnaissance devant les autorités compétentes.

- Hameau de Poissac : Un point a été fait sur l'entretien du hameau de Poissac.

- Site internet communal : Prévision d'un site en ligne pour le mois de septembre.

- Voitures ventouses : Signalement de voitures ventouses Impasse des Chesneaux.

- Rue du Buisson : Relance pour route inondée.

Prochain Conseil Municipal : lundi 31 août à 20 h 00.

La séance est levée à 23 h 15.

LE MAIRE,  
Christophe LETHUILLIER.

